

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/07/21-11-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 juillet 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu l'avis du Conseil de gestion du SCASC en date du 12 mars 2020,
Vu l'avis du Comité technique du 16 juillet 2020,

Considérant que les taux de subvention des activités culturelles et des activités sport et loisirs nécessitent une harmonisation afin de donner accès à la culture au plus grand nombre et d'avoir une meilleure lisibilité,

DECIDE :

OBJET : Évolution du taux de subvention des activités culturelles

Le Conseil d'administration approuve la subvention des activités culturelles en fonction des revenus de 40%, 60% et 80% à compter de janvier 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 22 juillet 2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

